



8 MARS

Mettons fin
aux discriminations
SEXISTES

Les sondages, une drogue dure

« Le temps passé à commenter les sondages détourne les personnalités politiques et les médias de l'essentiel. [...] *Ouest-France* ne réalisera aucun sondage sur le sujet avant l'élection [présidentielle de 2022]. » Le 23 octobre, le rédacteur en chef complète cet édito par un Tweet annonçant qu'*Ouest-France* évitera aussi de « commenter [les sondages] des autres ». Pourtant, le 25 janvier, le site d'*Ouest-France* analyse un sondage, notamment commandé par trois titres du groupe, sur les cotes de popularité des candidats et spéculer sur l'hypothèse Édouard Philippe. Dès la publication du fameux édito, la promesse du quotidien posait question. Ainsi, le 20 octobre, son site titre : « Macron toujours en tête, suivi de Le Pen et Zemmour, selon un sondage ». Le 23, il commente un sondage sur les candidatures préférées à gauche et, le 26, la cote de popularité de candidats déclarés ou hypothétiques. Les sondages, une vraie drogue dure.

L'extrême droite, un fonds de commerce

« Éric Zemmour identifie les maux profonds de la société française, les dangers qui la guettent, l'hypocrisie des dirigeants politiques et médiatiques... Les mesures à prendre s'imposent d'elles-mêmes au fur et à mesure que l'on progresse dans la lecture [de son livre *La France n'a pas dit son dernier mot*, édité en 2021]. » On peut lire ces lignes louangeuses sur le site Tysol, édité par Solidarnosc. Elles sont la traduction de la version originale parue dans *Tygodnik*, le journal du célèbre syndicat polonais. Ce magazine publie en couverture la photo de Marine Le Pen, accompagnée d'une interview complaisante. Les syndicats français membres de la Confédération européenne des syndicats – CFTD, CGT, FO, CFTC et Unsa –, à laquelle appartient aussi Solidarnosc, ont écrit à son président pour dénoncer ce « parti pris politique ». Philippe Martinez lui a fait part de sa « stupeur » et de son « écoeurément » face à cette « idéologie raciste et xénophobe ».

La superficialité, un danger

À France Inter, c'est une autre interview complaisante de Marine Le Pen qui a suscité un fort émoi. Le court entretien vidéo, publié sur les réseaux sociaux de la radio, se veut détendu et souriant. Il s'agit d'une série baptisée « Les interviews premières fois », proposée aux candidates et candidats à la présidentielle à l'occasion de leur passage dans les studios de la radio. Questions superficielles garanties. « Et voilà comment Marine Le Pen éclate de rire devant notre écran d'ordinateur en parlant de son père ou de ses chats, quand Anne Hidalgo se souvient de ses sabots d'étudiante et s'adresse à sa maman qu'elle aime... », grince le SNJ-CGT de Radio France dans un communiqué du 27 janvier. « Cessons de courir après des concurrents qui vont chercher leur audience – et leurs profits – à coups de contenus "lol", de dérapages ou de sujets clivants, qui nuisent autant au journalisme qu'au débat démocratique », réclame le syndicat.

Témoins Revue trimestrielle
du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.
Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Pablo Aiquel, Houa Benallal, Adèle Brault, Arthur Brondy, Ludovic Finez, Rémi-Kenzo Pagès, Emmanuel Vire.

Dessins : Calorie.
Rédaction en chef : Ludovic Finez.
Secrétaire de rédaction : Pablo Aiquel.
Révision : Francis Ambrois.
Direction artistique : Ilaé Roc.

Impression : Alliages (01 41 98 37 97).
Commission paritaire : 0923 S 06290.
N° ISSN : 1281-1343.

Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
Courrier électronique : contact@snjcgf.fr
www.snjcgf.fr
twitter.com/snjcgf

En cas de changement d'adresse
Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – contact@snjcgf.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Témoins

Nouvelle série, n° 84
janvier - mars 2022

Sommaire

DOSSIER

- 8 mars : mettons fin aux discriminations sexistes 4
- Les femmes journalistes, premières visées par la précarité 7
- Le Média ne fait pas exception 8
- Arrêté du 19 octobre 2020 : une victoire syndicale 8
- #MeTooMedia : sexisme systémique et violences sexuelles dans les groupes de presse 9
- Entretien avec Alice Coffin : "Il faut mettre à bas la défiance envers les journalistes féministes" 10
- Entretien avec Lénaïg Bredoux : Quand les choses évoluent lentement 11
- Le rôle du gender editor 12
- Radio France : un encadrement complice ? 12
- Entretien avec Jean-Michel Apathie : "La presse regarde ailleurs parce que c'est trop compliqué" 13
- Femmes journalistes, du racisme à la discrimination : où sont les chiffres ? 14
- Entretien avec Sophie Binet : "Le pouvoir est le nœud du patriarcat" 15
- Verbatim : 8 mars, 15 h 40, "franchir une étape supplémentaire" 16
- Le SNJ-CGT à la cérémonie des Out d'or 16
- Se former contre les LGBTphobies à la CGT 16
- Radio France : Claire Chaudière, une féministe soutenue par son syndicat 17

VIE SYNDICALE

- CCIJP : "La thématique prioritaire : les droits des journalistes" 18
- Discriminations : Racisme dans les rédactions, le SNJ-CGT mène l'enquête 19

EN BREF

- Hommage : "Gwenaël était honnête, il était droit" 20
- Formations : un fonds européen pour renforcer l'action du SNJ-CGT 20

JURIDIQUE

- Lanceurs d'alerte : l'inquiétude, le soulagement, la vigilance 21

INTERNATIONAL

- Julian Assange : "C'est l'affaire Dreyfus de notre temps" 22

LIVRE

- Critique des médias : retour sur 25 ans de promotion de la "démobilisation sociale" 23

La lutte paie, mais n'est jamais terminée

Cet édito de *Témoins* est le dernier du quinquennat Macron. Si l'épidémie de Covid-19 – toujours en cours – aura marqué la période par son caractère inédit et ses conséquences, le bilan d'Emmanuel Macron n'a rien de surprenant. Il est en droite ligne avec une conception autoritaire du pouvoir et une vision libérale de l'économie : cadeaux fiscaux aux plus riches, déréglementation accélérée du marché du travail, attaques contre les résistances sociales... Mais ce quinquennat est également caractérisé par la contestation, des « gilets jaunes » à la mobilisation contre la loi Sécurité globale en passant par la lutte contre la « réforme » des retraites, une bataille que nous devons d'ailleurs sûrement reprendre dès l'été prochain. La liberté d'informer et d'être informé a également été profondément malmenée, à l'image de la grande méfiance du président envers les journalistes. Il a fallu la mobilisation de toute la profession et de bien d'autres pour que le Schéma national de maintien de l'ordre (SNMO) – pour sa partie concernant les journalistes – soit réécrit et que l'on puisse envisager à nouveau que les journalistes couvrent librement les manifestations.

Le pays est plus fracturé et plus divisé qu'il y a cinq ans

À cause de ses choix, celui qui voulait « réconcilier les Français » se retrouve face à un pays largement plus divisé et fracturé qu'il y a cinq ans et de plus en plus poreux aux idées nauséabondes. Comme l'a encore prouvé la journée du 12 février organisée par Acrimed et Visa, à laquelle a participé le SNJ-CGT, consacrée à trente années de banalisation de l'extrême droite dans et par les médias dominants.

La droitisation des médias – l'« extrême droitisation » pour certains – a franchi un cap avec Vincent Bolloré. Déjà, à son congrès de juin 2021, le SNJ-CGT appelait les journalistes à se mobiliser « contre les idées d'extrême droite » et pointait notamment « CNews, propriété de l'industriel ultraconservateur Bolloré, où, entre autres, éructe à longueur d'antenne le multirécidiviste Éric Zemmour pour livrer à la vindicte populaire les migrants, les exclus, les femmes... ». Depuis, Zemmour a une tribune supplémentaire, celle des meetings électoraux. La banalisation de ses propos est telle que l'insulte lancée début février aux Roubaisiens lors d'un meeting à Lille – comparer leur ville à un « Afghanistan à deux heures de Paris » – n'a été soulignée que par peu de médias.

Au-delà du cas Zemmour, la riposte est nécessaire. La naissance du collectif StopBolloré y participe, auquel le SNJ-CGT contribue fortement et dont la CGT est également membre. Ce collectif vise plus globalement la concentration des médias ainsi résumée : en France, neuf milliardaires possèdent 90 % des médias privés. Une saisine de l'Arcom (ex-CSA) est déjà en cours, pour non-respect par CNews de son cahier des charges : défaut de pluralisme politique, programmes incitant à des pratiques ou des comportements délinquants ou dangereux... Ainsi que des plaintes au pénal, notamment pour « provocation à s'armer contre une partie de la population ».

Créer ou développer d'autres médias

La nécessité de créer ou de développer d'autres médias, indépendants des puissances d'argent, n'en est que plus évidente. Comme nous l'avons rappelé lors de notre audition par la commission d'enquête du Sénat, le SNJ-CGT revendique depuis des années des mesures de rupture : réels seuils anticoncentration, remise à plat des aides à la presse, indépendance des rédactions... Sur tous ces sujets, nous interpellons les candidats à la présidentielle et poursuivrons la lutte. Car nous voulons d'autres victoires, comme celle obtenue avec la loi sur la protection des lanceurs d'alerte. La coalition d'associations et de syndicats – dont l'Ugict-CGT et le SNJ-CGT – constituée autour de la Maison des lanceurs d'alerte a notamment obtenu la possibilité pour les associations et syndicats de devenir « facilitateurs d'alerte » et, pour les lanceurs d'alerte, de saisir plus facilement la presse. Les prochains objectifs sont déjà identifiés, dont la création d'un fonds de soutien financier aux lanceurs d'alerte. La lutte paie, mais elle n'est jamais terminée.

Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT

Les chiffres
L'inégalité
professionnelle
tous secteurs
confondus

17%
des métiers
sont mixtes.

28,5%
Écart salarial
moyen entre
homme et
femme.

59% des entreprises
de plus de
49 salarié-es
n'ont ni accord,
ni plan d'action
sur l'égalité
professionnelle.

0,2%
des
entreprises
ont été
sanctionnées.

0%
DE FEMMES PDG DANS
LES 60 PLUS GRANDES
ENTREPRISES FRANÇAISES.

95%
des congés parentaux
sont pris par des femmes.

70%
des tâches domestiques
sont assumées
par les femmes.

8 MARS

Mettons fin aux discriminations SEXISTES

« La parité s'arrête aux portes du pouvoir. » Voilà l'éternel constat fait par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Aux portes du pouvoir seulement ? Face aux chiffres, l'égalité professionnelle résonne comme un vœu pieux. Et le secteur de la presse et des médias, loin d'être épargné, est gangrené à tous les niveaux : précarité des femmes journalistes, sexisme systémique dans les rédactions, défaillance voire complicité des directions, invisibilisation des femmes journalistes racisées... Quand s'arrêtera l'oppression ? La grève féministe du 8 mars est l'occasion de mettre fin à l'impunité.

Dossier coordonné par Adèle Brault

**FEMMES
JOURNALISTES
CGT**



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Les femmes journalistes

PREMIÈRES VISÉES PAR LA PRÉCARITÉ

Dans tous les secteurs, le constat est sans appel. L'égalité professionnelle est un horizon lointain. Notre profession est loin d'échapper à la règle. Précarité, écart salarial, place des femmes dans les rédactions... rien n'est acquis.

Par Adèle Brault

Le 3 novembre 2021, à 9 h 22, les femmes françaises n'ont plus été payées pour les 16,8 % de l'année restants. Ces 16,8 %¹ correspondent à l'écart de salaire entre les femmes et les hommes. Et ce chiffre, bien que déjà alarmant, ne reflète pas la réalité. À cet écart de salaire, il convient d'ajouter les inégalités de volume de travail. Les femmes subissent davantage le temps partiel et les périodes d'inactivité. En tenant compte de ces données, les femmes perçoivent, en moyenne, une rémunération inférieure de 28,5 %² à celle des hommes. Autre élément révélateur, l'écart de rémunération est présenté du point de vue masculin. Le chiffre obtenu, et donc débattu, résulte du calcul prenant comme référence le salaire des hommes. En partant du point de vue des femmes et de leur salaire, on obtiendrait un chiffre plus questionnant. « Si l'on rapporte l'écart de 16,8 aux 83,2 des femmes, cela fait $16,8/83,2 = 20,3\%$. Les hommes touchent donc 20,3 % de plus que les femmes. [...] Aucune des deux méthodes n'est plus "juste" ou meilleure. Mais il est frappant de constater que celle qui aboutit

au chiffre le plus faible s'est imposée dans le débat public. »³ L'écart salarial serait-il, lui aussi, une question de point de vue ?

Une précarité genrée

Le métier s'est largement féminisé, la parité est quasiment atteinte, au moins dans la presse écrite. Mais plus la profession se féminise, plus elle se précarise. Les rémunérations des journalistes n'ont jamais été aussi basses et leurs conditions de travail jamais autant dégradées. Cette précarité touche d'abord les femmes : 53,2 % d'entre elles sont des pigistes. Presque 60 % de ces pigistes sont à peine au Smic et 20 % au-dessous de 1 000 € brut par mois. Pire, jusqu'à la publication de l'arrêté du 19 octobre 2020 (voir encadré page suivante), les pigistes devaient justifier d'un nombre d'heures plus élevé que leurs collègues en poste pour bénéficier d'un congé maternité.

La passion du métier : un mythe masculin

L'égalité professionnelle est loin d'avoir gagné du terrain dans les rédactions. Seulement 19 % des directeurs et directrices

de rédaction sont des femmes. Pour citer le sociologue Jean-Marie Charon, les femmes subissent « une discrimination dans l'évolution hiérarchique ». L'organisation du travail favorise une vision masculine du journalisme. Parce qu'elles assument les tâches domestiques, les femmes ont tendance à optimiser leur temps. Dans une profession qui fait de la disponibilité un signe d'excellence, les femmes sont, de fait, entravées dans leur carrière. Exclues des positions dominantes, elles sont assignées à des thématiques dites féminines. On note une surreprésentation des femmes dans les métiers de desk. « Les postes les plus mobiles et prestigieux ou liés à l'image sont très nettement masculins. »⁴ On compte 63,4 % de femmes parmi les secrétaires de rédaction, et seulement 22,3 % chez les reporters-photographes. ■

1. Eurostat 2021.

2. Insee 2017.

3. Observatoire des inégalités.

4. Ina - « La Revue des médias » : « Féminisation du journalisme, encore un effort pour la parité et l'égalité », mars 2019.

Le Média ne fait pas exception

Statuts, salaires, évolution de carrière, ces écarts persistants prouvent que la profession est profondément marquée par une culture masculine. Le cas de la journaliste Maud Le Rest est révélateur. Alors qu'elle devait être embauchée par Le Média, la direction lui a préféré « un » journaliste. Cette coopérative, qui revendique son engagement dans les luttes sociales, semble résister à la lutte pour l'égalité professionnelle. Devant l'absence criante de parité au sein du Média, un plan de féminisation est pourtant souhaité et depuis longtemps soutenu par une partie des salarié-es. Maud Le Rest y est restée pigiste – statut imposé aux femmes du Média – en étant supervisée par un homme, plus jeune et moins expérimenté qu'elle. La journaliste a, depuis, quitté Le Média. ■

Arrêté du 19 octobre 2020 : une victoire syndicale

Après quatre ans de lutte et de négociations intersyndicales, l'arrêté du 19 octobre 2020 a mis fin à une inégalité scandaleuse en permettant aux pigistes d'accéder aux indemnités journalières de Sécurité sociale et donc au congé maternité. Jusqu'ici, les pigistes devaient percevoir 20 000 € sur les douze derniers mois pour ouvrir des droits. Une somme trois fois plus élevée que pour les journalistes en poste. La journaliste Delphine Bauer, qui milite au SNJ-CGT, a activement participé à la mobilisation. Elle se souvient : « Ça a été un combat de longue haleine, il a fallu faire sauter énormément de verrous. » Pour elle, la qualité de pigiste n'a pas été compatible avec une grossesse et une maternité sereines. Delphine Bauer a dû utiliser des rentrées d'argent qu'elle destinait à autre chose et compter sur son compagnon pour subvenir à ses besoins durant son congé maternité : « Un des revenus qui m'a fait survivre économiquement pendant cette période, c'est une bourse de journalisme, que j'aurais préféré utiliser pour autre chose, un projet journalistique par exemple. » Delphine a été victime d'un système qui a soigneusement organisé sa précarité en la contraignant à mettre sa carrière entre parenthèses, puisqu'elle n'a pas pu utiliser sa bourse pour son évolution professionnelle, et qui l'a rendue dépendante de son compagnon. Cette période, elle l'aura vécue comme une terrible injustice : « On te précarise à un moment de ta vie où tu es fragile. J'ai dû travailler pendant mon congé maternité et allaiter pendant que j'écrivais mes papiers. Combien de femmes ont dû faire la même chose ? Les biais de genre jouent toujours en la défaveur des femmes, l'administration n'y échappe pas. Les femmes ont tendance à s'arranger avec la réalité, à s'autocensurer... J'en suis l'exemple. » ■

Adèle Brault

#MeTooMedia

SEXISME SYSTÉMIQUE ET VIOLENCES SEXUELLES DANS LES GROUPES DE PRESSE

Les femmes journalistes ont brisé le silence. Dans son édition du 8 novembre 2021, le journal *Libération* a donné la parole à huit femmes accusant Patrick Poivre-d'Arvor de viol, de harcèlement et d'agressions sexuelles. On revient, avec Alice Coffin, Lénaïg Bredoux et Jean-Michel Aphantie, sur le traitement médiatique de ces violences sexistes et sexuelles.

ENTRETIEN AVEC ALICE COFFIN

IL faut mettre à bas La défiance envers Les journalistes féministes

Dans *Le Génie lesbien*, Alice Coffin livre sa vision féministe de la profession. Elle dénonce le « deux poids deux mesures » entre les enquêtes sur les violences sexistes et les autres.

Propos recueillis par Arthur Brondy

Témoins : Dans *Le Génie lesbien*, vous parlez des journalistes médias qui, aux États-Unis, ont un rôle majeur dans les affaires de mœurs. Pourquoi cette pratique n'est pas arrivée en France ?

Alice Coffin : Il y a une défiance des journalistes français pour la rubrique « médias ». Pour beaucoup, des journalistes parlant des journalistes, c'est de l'entre-soi, un manque de respect pour le public. C'est une attitude un peu dangereuse ; il n'y a aucune raison que les journalistes échappent à l'exercice journalistique ; ce serait un comble.

La presse française manque-t-elle de *gender editor* (voir page 12) ?

Oui. Il manque des *gender editors* et, plus généralement, il faut mettre à bas la défiance envers les journalistes féministes. Si vous vous dites ouvertement féministe dans une rédaction, votre travail est perçu avec suspicion. Ce qui paraît curieux car on ne parle pas d'avoir sa carte dans un parti, mais juste d'égalité femmes-hommes. Il faut vraiment, au-delà des *gender editors*, qu'il y ait un afflux massif de journalistes féministes dans les rédactions.

Venons-en aux affaires Hulot, PPD, Bourdin... Systématiquement, on y entend « prescription », « présomption d'innocence ». Qu'est-ce que ça vient faire là ?

Rien ! Les journalistes devraient comprendre que ça n'a rien à faire là. Sur plein de sujets, on ne met pas en doute la présomption d'innocence. Je peux prendre pour exemple le travail remarquable de Victor Castanet sur les Ehpad. Des enquêtes journalistiques qui n'attendent pas la justice, il y en a tous les jours. Les journaux sont faits de ça. C'est l'essence d'un scoop. Sur certains sujets, il n'y a aucun problème, mais quand il s'agit de viols ou de mettre en cause des personnalités, c'est autre chose. Ce « deux poids deux mesures » est

à l'image de la société. Les rédactions n'échappent pas au rapport de force en vigueur.

Vous parlez dans votre livre du poste de *senior media editor*, et vous dites que « l'actualité n'existe pas en soi, elle est la somme de ce que les journalistes valident ». Vous critiquez le vocabulaire utilisé lors des affaires Cantat et DSK...

C'est gravissime. Dans le traitement de ces affaires, il y a des dysfonctionnements à tous les niveaux. Pas seulement chez les journalistes... Dans la justice, la police, la politique... Sauf que les journalistes ont un rôle primordial. Ils offrent à la société la façon dont on va raconter ces histoires-là. C'est pour cela que le champ journalistique m'intéresse, car sa vocation est de porter sur la place publique des éléments que certains ont intérêt à cacher. Si les journalistes ne font pas leur boulot mais, en plus, contribuent à cette volonté de mettre sous le tapis toute parole des femmes à ce sujet, non seulement ils ne font pas leur boulot de journaliste mais en plus ils sont complices d'une société où le sexisme est promu.

« Lorsque nous dénonçons leurs crimes, ils tentent de nous terrifier », écrivez-vous dans votre livre. Pouvez-vous commenter cette phrase ?

Elle est assez générale dans le livre. Mais quand il s'agit de journalistes, le problème est qu'eux-mêmes ont un accès privilégié à d'autres confrères et des soutiens qui vont aider à maintenir les femmes sous silence. Les journalistes ayant une certaine notoriété et un certain pouvoir ont un réseau privilégié dans la presse. Ça joue. L'interview de PPD chez Quotidien en est l'illustration. Les questions qui devaient être posées ne l'ont pas été. On le sent, il y a un soutien corporatiste entre hommes et journalistes. ■

ENTRETIEN AVEC LÉNAÏG BREDOUX

Quand Les choses évoluent Lentement

« On est dans un paysage sexiste et inégalitaire, dans lequel les choses avancent à petits pas. » Tel est le constat de Lénaïg Bredoux, journaliste et *gender editor* à Mediapart. Grâce aux mobilisations féministes, de nouvelles pratiques émergent.

Propos recueillis par Adèle Brault

Lénaïg Bredoux constate une évolution terminologique : « Il y a dix ans, on ne trouvait pas le terme "violence sexiste". On le trouvait dans les publications scientifiques, mais pas dans la presse. » Pour cette spécialiste de la question, cela souligne à quel point nous partons de loin. « L'enquête et les révélations sur Nicolas Hulot faites par Envoyé spécial auraient été impensables il y a dix ans. Cette enquête a été très longue et difficile, sur des faits a priori prescrits. Dix ans en arrière, on aurait considéré qu'il n'y avait pas de sujet. » En effet, en 2011, en pleine affaire DSK, la presse française débattait du physique de la victime, Nafissatou Diallo.

Un sexisme structurel assumé

« La situation est très mauvaise, c'est une réalité archidocumentée, il suffit de lire les derniers rapports du Haut Conseil à l'égalité et du CSA », déplore Lénaïg Bredoux. Les entreprises de presse semblent être les plus mauvais élèves en termes de discriminations sexistes. Ce sont à la fois des entreprises où se concentrent des ressources humaines souvent défaillantes et un imaginaire du métier très viriliste. Une combinaison favorable à l'apparition de violences sexistes. « L'exemple de Radio France est édifiant (voir encadré page suivante). Les

femmes y sont extrêmement maltraitées, le sexisme est quotidien, dans l'entreprise et à l'antenne, comme plusieurs rapports l'ont montré. » Dans le monde, les données montrent que les chiffres sont mauvais, mais tous les pays n'ont pas la tentation de revendiquer une « séduction à la française » qui dissimule mal une culture du viol assumée. « Là où c'est significatif, poursuit Lénaïg Bredoux, c'est que les entreprises de presse font partie des pires. À partir du moment où dans ces entreprises, vous traitez les femmes comme ça, comment imaginer que le traitement médiatique de ces sujets soit à la hauteur ? »

Sans discours médiatique, pas de réponse politique

La présence de femmes au sein des directions pourrait-elle inverser la tendance ? Pour Lénaïg Bredoux, le problème va au-delà de la parité. « C'est notre manière de traiter l'actualité qu'il faut remettre en question pour arrêter de minorer des sujets qu'on maltraite depuis trop longtemps. La bataille est journalistique, c'est notre rapport à l'information qu'il faut changer. La responsabilité des journalistes est cruciale. Si la presse fait des violences sexistes un fait divers anecdotique, on exclut toute réflexion sur notre société et on ne force pas les pouvoirs publics à s'en emparer. Ce n'est qu'à partir du moment où on nomme les choses comme un fait social qu'on interroge les institutions. » C'est donc la place du journaliste dans la cité qui est questionnée. Quand elle ne traite pas du sujet ou qu'elle le traite mal, la presse contribue à l'invisibilisation des violences sexistes et à l'indifférence des politiques publiques. « Parler et le faire avec les bons mots, c'est faire des violences sexistes un objet politique. Les implications sociales du sexisme sont très lourdes et on a minimisé le sujet. Le sexisme justifie les inégalités, c'est le même système qui justifie que les femmes soient moins bien payées et soient plus précarisées que les hommes. » ■

Le rôle du *gender editor*

En 2020, Lénaïg Bredoux est devenue la première (et à ce jour la seule) *gender editor* de France. Sa fonction recouvre plusieurs aspects. D'abord, la coordination de la production éditoriale sur les questions de genre et sur les questions de violences sexistes et sexuelles. Ensuite, la réflexion sur les pratiques journalistiques au sein de Mediapart avec, par exemple, un travail sur la terminologie, sur la manière dont on parle des violences ou encore sur l'élaboration d'une charte sur l'écriture inclusive. Il y a aussi un travail sur la mesure du taux de masculinité dans les papiers (voir encadré ci contre). Enfin, elle est chargée de discussions avec la direction et les RH concernant les formations sur les violences sexistes et sexuelles et sur la place des femmes dans l'entreprise. ■

Radio France : un encadrement complice ?

Mediapart a révélé une partie du rapport de l'enquête menée à Radio France sur les violences sexistes. On y découvre que le personnel encadrant a favorisé des agissements d'une extrême violence, décrite comme « souvent verbale et [qui] devient sexiste quand elle s'adresse aux femmes ». Le rapport poursuit : « Elle atteint des degrés inouïs, avec des menaces physiques. Or tout le monde s'en amuse. Ces agissements sont publics. [...] Face à ces dérives, les encadrants n'imposent aucune régulation. Plusieurs fois, des situations ont été étouffées. » ■

Place des femmes dans Les médias durant Le confinement de mars à mai 2020

Durant cette période, dans la presse quotidienne nationale, 83,4 % des personnes apparaissant à la une sont des hommes et 74,4 % des tribunes sont signées par des hommes. À la télévision, le temps de parole des hommes est de 57 % à 80 % selon les chaînes. ■

• Études Ina et CSA.

63 %

des salarié-es payé-es au Smic sont des femmes.

82 %

des salarié-es à temps partiel sont des femmes.

ENTRETIEN AVEC
JEAN-MICHEL APHATIE

La presse regarde ailleurs car c'est trop compliqué

Témoins : Qu'est-ce qui, journalistiquement, vous a attiré sur le traitement médiatique de l'affaire Hulot ?

Jean-Michel Apathie : Quand j'ai entendu son interview par Jean-Jacques Bourdin, je l'ai trouvée négligente, très mal faite. Pas une question sur la victime, alors que #MeToo est passé par là et que, ce qui en est resté, c'est : beaucoup de femmes sont victimes de violences sexuelles, elles ont du mal à prendre la parole. Il faut donc les écouter : « On vous croit ». Le « on vous croit » pulvérise la présomption d'innocence. Le débat est là.

Sur la présomption d'innocence, vous dites que « les journalistes regardent ailleurs ». Pour quelle raison ?

Il est très difficile de traiter publiquement la parole d'une femme qui accuse. Les scènes de violences sexuelles n'ont pas forcément de témoins. La seule chose qui existe, c'est la parole d'une femme. S'il n'y a pas de

plainte, s'il y a une prescription, la presse regarde ailleurs car c'est trop compliqué. Mais c'est un enjeu de société. Quand des femmes disent « J'allais tous les jours au travail la peur au ventre », cela interroge la société. Est-ce admissible que des femmes, parce que ce sont des femmes, ne puissent pas exercer leur travail dans les mêmes conditions que les hommes ? Non.

Le problème ne viendrait-il pas du fait que le paysage médiatique est composé essentiellement d'hommes qui posent les questions et qui commentent l'actualité ?

Je pense que c'est une culture masculine qui continue de dominer. Le fond de l'histoire, c'est que le désir des hommes ne peut pas être supérieur au consentement des femmes. On vit depuis des siècles avec la réalité inverse : le désir de l'homme triomphe de tout. Les journalistes vivent avec ça. Tant

qu'il n'y aura pas une prise de conscience, le traitement de ces affaires sera toujours déficient.

Jean-Jacques Bourdin, qui réalise l'interview de Hulot, est aussi mis en cause par une plaignante. Après coup, on peut se dire qu'il y a eu un réflexe de protection entre deux hommes...

La formule est juste mais il faut la préciser. Réflexe de protection, oui, mais sans beaucoup de réflexion. Pour les hommes qui sont accusés, il y a deux types de défense, le silence ou la prise de parole sans rien dire. Hulot et Bourdin ont choisi cette option. PPDA est dans un autre cas de figure. Au mois de mars, *Le Parisien* révèle une plainte. Il répond chez Quotidien. C'est parce qu'il prend la parole que, derrière, toutes les femmes qui l'accusent prennent la parole dans *Libération*, car cette interview les révolte. ■

Femmes journalistes, du racisme à La discrimination : où sont Les chiffres ?

S'attarder sur la question des femmes journalistes racisées revient à défricher un terrain bien peu exploré. Données et analyses sont rares dans ce contexte doublement hostile.

Par Houda Benallal

Les faits sont là. Il aura fallu attendre 1987 pour voir apparaître à l'écran du service public le premier reporter dit « issu de la diversité », Rachid Arab, et bien plus encore pour voir une femme journaliste dite « de couleur ». Ce n'est qu'en 2005 que France 3 recrute Audrey Pulvar pour présenter le 20-heures. Dans un cas comme dans l'autre, les parcours de ces deux diplômés d'une école de journalisme auront demandé bien plus de combats et de mérite, comparativement à leurs collègues « blancs ».

Un sujet non traité

Les statistiques ethno-raciales étant proscrites en France, une commission « Médias et diversités », lancée en 2009 par le ministère de la culture, s'est avérée peu concluante. *Le Monde* du 6 juillet 2018 résume ainsi : « Sur cent dix-sept entreprises de presse contactées, seules quarante avaient répondu aux questions. Le taux de réponse le plus faible est venu de la presse

écrite (20 %), bien loin derrière la télévision (42 %) et la radio (78 %), plus actives sur le sujet depuis le début des années 2000. » Depuis, les enquêtes menées par le CSA à travers son baromètre de la diversité permettent un léger éclaircissement sur la situation audiovisuelle. Les résultats de 2019 montrent un net recul de la représentation des personnes perçues comme « non blanches », passant à 15 % contre 17 % en 2018 et 16 % en 2016.

Une souffrance invisibilisée

Mais ces chiffres ne traduisent aucunement la véritable réalité des femmes journalistes « non blanches ». Cette réalité semble pourtant bien difficile sur le terrain si l'on se donne les moyens de la traduire. Divers témoignages glanés semblent l'attester. « Quand je pars en reportage, on me demande souvent d'où je viens, mon pays d'origine, alors que je suis née en France », relate une jeune stagiaire journaliste dans le sud de la France, en 2005. D'autres journalistes évoquent un rapport de domination

masculine plus prégnant au sein de structures où on leur rappelle de se contenter de « leur chance de travailler en tant que journaliste », là où elles revendiquent l'application des salaires de la convention collective. Enfin, les remarques et provocations sexistes, bien présentes à l'égard des journalistes racisées, les entraînent souvent à mener un double combat au sein de leur rédaction.

Une lutte sans fin ?

La question du racisme vis-à-vis des femmes journalistes « non blanches » reste sans réponse. Au-delà de timides ouvertures, comme le programme de l'égalité des chances, en France, la « diversité » est le plus souvent liée aux qualificatifs « culturelles », « sociales », et, plus rarement, « ethno-raciales », déplorait déjà Mémona Hintermann-Afféjée, chargée du dossier de la diversité au CSA de 2014 à 2019. Pour arriver à un véritable bilan, il reste la lutte, « une lutte sans fin », à l'instar de celle à laquelle nous invite la féministe Annie Ernaux. ■

ENTRETIEN AVEC SOPHIE BINET

Le pouvoir est Le nœud du patriarcat

En pleine préparation de la grève féministe du 8 mars, Sophie Binet, secrétaire générale de l'Ugict-CGT (ingénieurs, cadres et techniciens) et présidente de la commission « Femmes mixité » de la CGT, revient sur la place des femmes dans l'organisation et dans les luttes syndicales.

Propos recueillis par Adèle Brault

Témoins : Est-ce qu'en tant que femme, cela a été compliqué pour toi, quand tu es arrivée à la CGT ?

Sophie Binet : Non, car mon combat féministe s'est affirmé à la CGT. Les choses allaient de pair. Pas tant parce que j'ai eu à vivre du sexisme, mais parce que cette responsabilité m'a structurée idéologiquement. C'est quand tu commences à mettre les lunettes que tu commences à voir les choses. Quand je suis arrivée à la direction de la CGT, j'étais jeune, donc je cumulais les deux. Il y a eu du sexisme « bienveillant », ou hostile, mais, assez vite, j'ai eu un niveau de responsabilités qui m'a protégée. Après, oui, j'ai été témoin de sexisme.

Le fait que les femmes aient énormément de mal à accéder à des postes à responsabilités les expose davantage ?

Oui. Quand on regarde les phénomènes de violences sexistes et sexuelles, on se rend compte qu'elles ne sont pas le fait de pervers narcissiques ou d'impulsions irrépressibles. C'est un enjeu de pouvoir. Les agresseurs sont dans des positions de pouvoir. Les violences sexistes et sexuelles sont d'abord le signe du pouvoir et de l'impunité. Et c'est là toute la force subversive du mouvement d'émancipation des femmes, ce sont les relations de pouvoir qui sont interrogées. On remet en cause le nœud du patriarcat.

Dans le syndicat, les femmes se démobilisent-elles plus facilement ?

Je n'appellerais pas ça de la démobilisation.

On se bat déjà partout. Si, en plus, on doit se battre dans le syndicat... Si le syndicat est accueillant, bienveillant, et qu'il laisse une place, les femmes vont foncer. Si c'est hostile, que le travail n'est pas pris en compte et qu'il y a des violences sexistes et sexuelles, les femmes ne vont pas se battre pour des enjeux de pouvoir. Les femmes sont moins sur les enjeux de pouvoir et plus sur les enjeux de contenu. Le syndicat doit être un appui pour mener des luttes, pas un endroit de plus où on doit se battre.

As-tu l'impression que le syndicat se féminise ?

Ça progresse lentement et c'est fragile. C'est une constante sur les questions d'égalité, ce sont des progrès fragiles. Dès qu'on arrête une impulsion volontariste, on constate des reculs rapides et plus rapides que les progressions. De la même manière, dans la société, à mesure que la conscientisation féministe progresse, il y a une réaction masculiniste qui s'organise. Il faut donc être vigilant dans le syndicat, car ce sont des phénomènes qu'on peut retrouver dans l'organisation. C'est important d'être au clair avec nous-mêmes. On ne veut pas la guerre des sexes ou une inversion de la domination, on veut juste l'égalité, et ça remet beaucoup le rapport de pouvoir en cause.

Cela soulève un point épineux. Quelle position adopter lorsqu'un adhérent ou même un délégué syndical est accusé de violences sexistes ?

Au collectif mixité, on pense que la CGT

doit être aux côtés des victimes et non aux côtés des agresseurs. On ne peut pas avoir la double casquette, au risque de brouiller l'image. Il faut qu'on ait un message clair : « La défense syndicale, c'est une défense idéologique et ancrée sur nos valeurs. » Tout salarié a le droit à une défense, mais pas forcément une défense syndicale. Nous ne sommes pas des avocats. La défense syndicale de la CGT n'est pas acquise, il y a des questions de valeurs. Ce n'est pas remettre en cause la présomption d'innocence, c'est dire au patron de prendre ses responsabilités et de faire son enquête. Nous nous mettons du côté de la victime avec un principe de présomption de sincérité.

Comment montrer aux femmes qu'elles ont toute leur place au sein de l'organisation ?

Le changement par le haut ne suffit pas. Oui, ce serait bien qu'un jour il y ait « une » secrétaire générale de la CGT, mais la CFDT en a déjà eu une, et parce qu'ils ont cru que ça suffisait à régler la question, toute leur impulsion féministe s'est arrêtée. Attention à ce piège-là. Une dirigeante doit rester dans une dynamique d'impulsion féministe. Il faut agir sur tous les niveaux : féminisation de nos directions au sens large, féminisation de l'image, féminisation du discours. La maternité, la parentalité sont des questions fondamentales, et pourtant secondaires dans notre champ revendicatif. Les combats contre les violences sexistes et sexuelles au travail sont aussi un enjeu syndical de dignité. Ce sont des combats centraux du syndicalisme. ■

Verbatim

8 mars, 15 h 40, franchir une étape supplémentaire

« L'histoire du mouvement ouvrier s'est faite sur une norme masculine. Le vocabulaire des luttes est très viriliste. Les luttes de femmes sont implicitement considérées comme d'une moindre dignité et d'une moindre combativité. Alors que c'est complètement faux. Il faut montrer la force subversive des secteurs féminisés et leur force d'entraînement. C'est ce qu'on essaie de faire sur la grève féministe du 8 mars : montrer que les secteurs où travaillent les femmes sont des secteurs centraux. Ça a un impact énorme sur la population. Quand elles arrêtent de travailler, il y a un pouvoir subversif très fort. Cette année, on souhaite franchir une étape supplémentaire par rapport à l'année dernière. Notre objectif est de faire converger les nombreuses luttes qui animent les secteurs féminisés actuellement : éducation, travail social, santé... On veut inscrire le 8 mars comme une étape dans leur mobilisation professionnelle. Pour faire progresser la conscientisation féministe, il faut faire le lien entre la dévalorisation de son métier et le fait d'être une femme. On est dans des stéréotypes sexistes qui sous-tendent la dévalorisation des métiers féminisés. La CGT, avec le collectif unitaire que l'on a formé autour, a lancé l'idée du 8 mars 15 h 40, pour matérialiser les écarts de salaire et montrer qu'on est toujours payées un quart en moins. À 15 h 40, on vise des débrayages et des actions ciblées pour remettre dans le débat la question des écarts salariaux, complètement oubliée, et même dissimulée, par les pouvoirs publics. » ■

Sophie Binet

Le SNJ-CGT à La cérémonie des Out d'or

Après une année de pandémie compliquée, l'AJL (Association des journalistes lesbiennes, gays, bi, trans et intersexes) a renoué en décembre dernier avec la traditionnelle cérémonie des Out d'or. Cette cérémonie a récompensé ceux qui célèbrent la visibilité des personnes LGBTI. L'association a remis un double prix d'honneur au journaliste Christophe Martet et à l'épidémiologiste Dominique Costagliola pour leur travail sur la lutte contre le sida. Arnaud Bonnin et Lyès Bouhou ont remporté le prix du documentaire de l'année pour « Faut qu'on parle », diffusé sur Canal+. Le prix récompensant la presse étrangère est revenu à « Les grenades » (RTBF), et le prix récompensant l'enquête de l'année est revenu à Youen Tanguy et David Perrotin pour leur travail d'investigation dans Mediapart sur la direction du Refuge. ■

Se former contre Les LGBTphobies à La CGT

Qu'est-ce qu'une insulte homophobe ? Telle est la question à laquelle la formation de la CGT tente de répondre. Le 11 octobre dernier, dix militants de la CGT ont posé leurs valises pour une semaine au centre de formation Benoît-Frachon de la CGT à Courcelle-sur-Yvette (Essonne). L'objet de cette formation : la lutte contre les LGBT phobies. Animée par le collectif LGBT confédéral, cette formation a permis d'aborder les notions de genre, de discrimination, et de comprendre comment ces thématiques sont ancrées dans le monde du travail. Chez les dix stagiaires, le niveau de connaissances sur le sujet est hétérogène. Plusieurs font partie du collectif mais d'autres le découvrent. La rencontre entre des profils de militants si variés offre des échanges passionnants. Au SNJ-CGT, une sensibilisation sera proposée par le collectif dans les prochains mois, sur une demi-journée. Pour aller plus loin, vous pouvez vous inscrire aux prochaines sessions, proposées du 21 au 25 mars et du 10 au 14 octobre 2022. ■

Radio France

Claire Chaudière,

une féministe soutenue par son syndicat

Syndiquée SNJ-CGT à Radio France et à la tête de la commission égalité professionnelle du CSE de l'entreprise, la journaliste Claire Chaudière a été en première ligne pour porter la parole des victimes de comportements sexistes dans le groupe public après la diffusion du documentaire « Je ne suis pas une salope, je suis une journaliste ». « Même si nous dénoncions depuis longtemps les défaillances du système d'alerte à Radio France et les sanctions trop rares, c'est ce reportage qui a permis le déclenchement d'une enquête conduite par une personnalité extérieure. » Dans ce groupe de quatre mille salarié-es ne comptant qu'un seul référent harcèlement sexuel et violences sexistes, cette reporter spécialiste des violences sexistes et sexuelles a pu compter sur le soutien de l'organisation. « Le syndicat m'a aidée, j'ai été portée par la force du collectif. Le travail a été complémentaire : de mon côté, j'avais des

connaissances sur ces questions et les autres élu-es CGT m'ont donné les outils de la lutte. »

À la question « la CGT doit-elle refuser de défendre des salariés accusés de harcèlement sexuel ? », elle rétorque que la réalité de terrain est complexe : « À Radio France, des salariés visés par l'enquête – certains pour agissements sexistes et non pour harcèlement – ont demandé à être accompagnés par la CGT. Nous sommes clairement du côté des victimes, mais on avait deux soucis : vérifier que les entretiens de recadrage ou préalables à un licenciement se déroulent de manière équitable et, parfois, nous n'avions pas le détail des dossiers et certaines procédures pouvaient laisser penser à de la discrimination. Après des débats en interne, on a pris le parti de ne pas assister à certains entretiens et d'y être en tant que "témoin" et non "en défense" pour d'autres. C'est une question très délicate, à laquelle je n'ai toujours pas toutes les réponses. » ■

Femmes présentatrices et journalistes dans le monde

(presse écrite, radio, télévision) (en %)

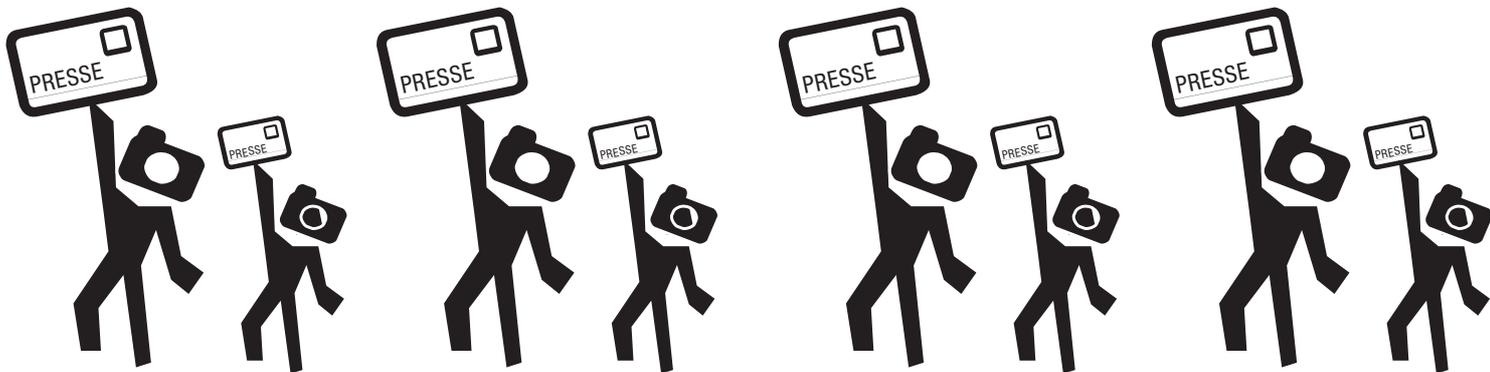
	2000	2010	2020
Afrique	36 %	34 %	39 %
Asie	42 %	44 %	48 %
Caraïbes	41 %	34 %	51 %
Europe	40 %	41 %	47 %
Amérique latine	28 %	38 %	42 %
Moyen-Orient	47 %	46 %	47 %
Amérique du Nord	46 %	35 %	47 %
Pacifique	49 %	35 %	57 %

Plus d'infos sur
<https://youmatter.world/fr/femmes-medias>

en France

48%

des journalistes sont
des femmes



CCIJP

"La thématique prioritaire : les droits des journalistes"

Avec 20,59 %, le SNJ-CGT a obtenu le 7 décembre un de ses meilleurs scores au scrutin de la CCIJP, confortant sa place de deuxième syndicat de la profession. Il conserve quatre élus, dont deux sortantes, Élisabeth Braconnier et Nathalie Simon, qui évoquent ici ce nouveau mandat de trois ans.

Élu pour un an par les nouveaux commissaires, le bureau de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) compte trois femmes à sa tête : une présidente journaliste (Catherine Lozarç'h, SNJ) et deux vice-présidentes, Élisabeth Braconnier (SNJ-CGT), et Bénédicte Wautelet (SPQN) pour le collège patronal. « Le bureau se réunit quatre fois par an, confie Élisabeth. On y discute aussi bien du budget de la CCIJP que des évolutions du vade-mecum, le document qui définit les règles d'attribution des cartes. C'est un travail hyper-constructif, paritaire et à égalité, que je ne connais pas ailleurs. Le bureau s'est réuni plus souvent pendant la pandémie, notamment pour assouplir les critères d'attribution. » Les évolutions sont validées par la Commission en séance plénière, après une réflexion en groupes de travail paritaires.

Parmi les sujets abordés ces dernières années, la validité des cartes honoraires, les cartes des demandeurs d'emploi, des salariés en situation d'invalidité ou les droits d'auteur des réalisateurs. Élisabeth fait d'ailleurs remarquer que, contrairement à ce que laisse croire un communiqué de la Scam de décembre, « la CCIJP prend en compte depuis longtemps les droits d'auteur de réexploitation des œuvres des journalistes, quand cela fait pencher la balance en leur faveur [pour l'attribution de la carte] ».

Réforme du chômage : des effets déjà visibles

Toutes les deux semaines, les élus de la CCIJP se réunissent pour examiner les premières demandes de carte, les renouvellements qui nécessitent un échange et les demandes après une période d'interruption de délivrance de la carte. C'est là également que sont examinés les dossiers des journalistes travaillant pour des titres, sites ou sociétés de production nouvellement créés. Les cartes dont le renouvellement ne pose pas question sont attribuées après signature d'un commissaire (deux pour une première demande). L'examen des dossiers révèle certaines pratiques patronales. « Pour nous, la thématique prioritaire, ce sont les droits des journalistes, notamment ceux indûment payés en droits d'auteur, sur facture ou comme auto-entrepreneur », insiste Élisabeth. Une occasion supplémentaire de rappeler que la seule façon légale de rémunérer un journaliste, pigistes compris, est le salaire. Élisabeth fait le lien avec le travail syndical en entreprise : « Nous devons interpellier les DRH quand

ils ne respectent pas le droit du travail. » De son côté, Nathalie Simon explique avoir déjà mesuré dans les dossiers les effets de la réforme de l'assurance chômage, qui durcit les conditions d'indemnisation et diminue le montant de l'indemnité.

Le commerce, ce n'est pas du journalisme

Nathalie souligne également que la vérification du contenu journalistique des supports pour lesquels travaillent les journalistes demandant la carte « est une part de plus en plus importante de notre boulot, et c'est super important ». Elle se souvient ainsi de demandes émanant d'un « site consacré aux jeux vidéo, avec des articles informatifs, signés, mais qui renvoyaient vers une plate-forme de vente ». Le commerce, ce n'est pas du journalisme. La cour administrative d'appel de Versailles l'a confirmé dans une décision du 23 novembre 2021, concernant une demande de carte de presse refusée en commission de première instance puis en commission supérieure. Le dossier avait été déposé par un responsable du service photo du site Easyvoyage, qui estimait que ce dernier « présente un contenu essentiellement informatif ». À l'inverse, la cour a estimé que « s'il n'est pas contesté que certaines pages du site peuvent présenter un contenu de type informatif », il « a pour objet principal la promotion d'offres de voyages et un contenu essentiellement publicitaire, et ne peut donc être qualifié de publication au sens de l'article L. 7111-3 du Code du travail [qui définit le journaliste professionnel] ». ■

Ludovic Finez

DISCRIMINATIONS

Racisme dans les rédactions : le SNJ-CGT mène l'enquête

Les témoignages sont nombreux de journalistes victimes, dans leur rédaction, de brimades, préjugés, harcèlements, agressions ou encore de racisme ordinaire. Mais combien sont-ils ? Pourquoi et comment ce racisme sévit-il dans un métier censé éclairer les citoyens ? Devant le manque de données, le SNJ-CGT lance une enquête.

Par Houda Benallal et Rémi-Kenzo Pagès

« Avez-vous été victime de racisme au travail ? Avez-vous été témoin de racisme dans votre rédaction ? » Deux exemples d'items du questionnaire préliminaire élaboré par la commission « discrimination » du SNJ-CGT, pour défricher le terrain et aider à lever les tabous sur le racisme subi par des journalistes. Intitulée « Briser le silence sur le racisme dans les médias », l'enquête, anonyme, que tous les syndiqués ont reçue et peuvent retrouver sur le site snjcgf.fr, marque la première étape d'une plus large consultation sur la discrimination au sein des rédactions. En collectant un maximum de données, de récits et témoignages, le syndicat souhaite établir un premier état des lieux pour décrypter, en la documentant, la réalité du racisme au sein des médias. Le racisme a un caractère systémique et les journalistes n'y échappent pas, hélas ! Mais nous manquons d'informations exhaustives pour en traduire l'étendue. Or il est nécessaire de ne pas se limiter aux quelques phénomènes connus et dénoncés.

Un travail initié au congrès du SNJ-CGT

Cette enquête est le fruit d'une réflexion née lors du dernier congrès du SNJ-CGT, en juin

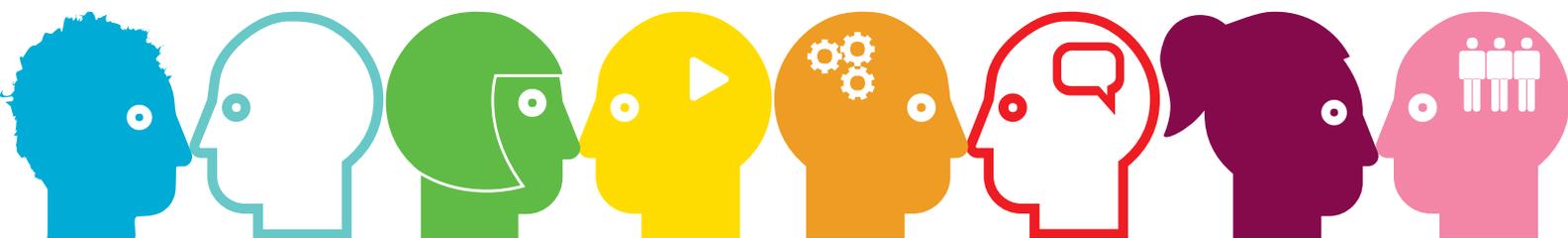
2021 à Lille. Conscients de la nécessité de faire campagne sur les questions de racisme, les congressistes ont adopté un document d'orientation contenant une partie intitulée « Journalistes confrontés au racisme ». Ce chapitre comprend une analyse ainsi que des revendications syndicales face au racisme dans les entreprises de presse. Comme l'annonçait le texte, une commission dédiée a été créée dans la foulée.

Depuis plusieurs années, la parole se libère, lentement mais sûrement. Des victimes s'expriment, des mécanismes d'endogamie sont mis au jour, et certains titres s'interrogent, à l'instar de *Libération* qui, en 2018, pose cette question dans un article : « La rédaction est-elle blanche ? » La même année, un éditorial du National Geographic fait son examen de conscience sur le racisme dans le journal et conclut par ces mots : « Je souhaite que les prochains rédacteurs en chef de National Geographic puissent être fiers de l'histoire de ce magazine – pas seulement pour les reportages que nous aurons décidé de publier mais aussi pour la diversité de journalistes, rédacteurs et photographes qui les portent. » Même réflexion chez Slate qui titre, en pleine crise de la Ligue du LOL : « Il est temps de parler du manque de diversité dans les médias. »

Le sujet commence même à intéresser les institutions. Le rapport 2019 de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) relève ainsi que « deux accusations reviennent régulièrement depuis quelques années à l'encontre des médias : donner peu de place [dans les rédactions] et peu de visibilité [dans les productions] aux populations non blanches et à la diversité, et relayer, diffuser, entretenir des préjugés racistes ».

Problématique connue mais superficielle

À l'automne 2021, Prenons la Une, qui « milite pour une juste représentation des femmes dans les médias et pour l'égalité dans les rédactions », publie une charte pour défendre « l'égalité entre les collaborateurs et collaboratrices et promouvoir la diversité des profils ». Déjà en 2020, l'association publiait une tribune déplorant : « Le faible nombre de personnes racisées dans les rédactions nuit à notre mission d'information. » « La culture du silence autour du racisme dans les médias s'explique notamment par la faible diversité des effectifs », soulignait pour sa part le SNJ-CGT lors de son congrès. La problématique est donc connue, mais superficielle. Il s'agit maintenant d'obtenir une analyse plus fine et de créer un espace d'expression, car « ce qui se joue, c'est la libération de la parole », souligne le SNJ-CGT, qui entend « encourager, visibiliser et porter ce mouvement ». Une initiative d'autant plus nécessaire dans le contexte de banalisation du racisme. Le SNJ-CGT invite donc les journalistes à répondre nombreux à ce questionnaire et à le diffuser largement. ■



HOMMAGE

“Gwenaël était honnête, il était droit”

« Un fidèle parmi les fidèles du syndicat. » Voilà comment le SNJ-CGT de France Télévisions décrit notre camarade Gwenaël Rihet, JRI à France 3 Angers, père de quatre enfants, décédé le 14 janvier à l'âge de 55 ans. Ancien délégué du personnel, « il était féroce attaché à l'égalité de traitement salarial des collègues », poursuit le SNJ-CGT, qui ajoute qu'« il avait toujours vis-à-vis des collègues débutants des remarques pertinentes et bienveillantes ». « Pour lui, militer au sein d'un syndicat, saisir les opportunités (grèves, manifestations, déplacements au siège) pour contribuer à améliorer les conditions de travail de ses collègues, tirer la sonnette d'alarme quand il le fallait auprès de la direction étaient comme une évidence », précise l'hommage du SNJ-CGT. Le syndicat, qui évoque un journaliste « toujours soucieux de délivrer une info juste et des images de qualité aux téléspectateurs », conclut : « Gwenaël était honnête, il était droit. »

FORMATIONS

Un fonds européen pour renforcer l'action du SNJ-CGT

Le SNJ-CGT a été retenu pour bénéficier du fonds en faveur des « syndicats pour une relance équitable » mis en place en Europe par la Confédération européenne des syndicats, via la Fédération européenne des journalistes (FEJ) concernant notre profession. L'objectif est de renforcer le rôle des syndicats pour atténuer l'impact de la crise du Covid 19 à travers des actions et des formations thématiques entre mars 2022 et mai 2023.

Quinze organisations nationales – syndicats ou associations de journalistes – de douze pays de l'UE et des Balkans ont été retenues, parmi lesquelles le DJV allemand, le syndicat des journalistes du Portugal, la fédération

des syndicats de journalistes espagnols FESP, mais également des organisations de Croatie, Grèce, Estonie et Slovénie ainsi que des pays associés, Serbie, Montenegro, Macédoine du Nord et Turquie. « C'est la première fois que les organisations nationales sont aux commandes d'un projet, et nous en soutien », a expliqué le secrétaire général de la FEJ Ricardo Gutierrez lors du lancement des programmes en janvier. « Nous sommes la seule fédération de métier inscrite dans cette démarche. Cela représente une reconnaissance de la particularité de notre profession et de son rôle pour la démocratie. »

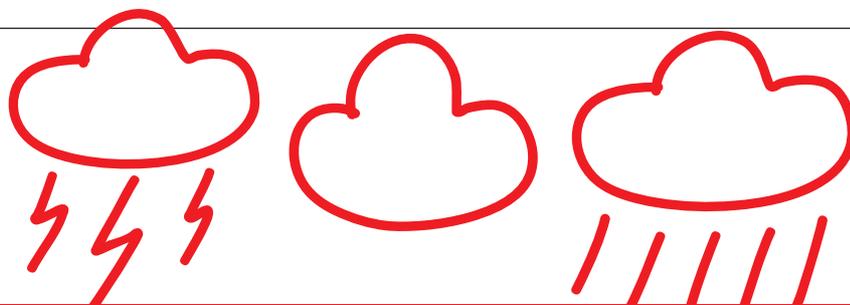
Outils digitaux et livret pour les pigistes

Le programme présenté par le SNJ-CGT se décline en cinq actions thématiques. Des formations d'une journée seront organisées pour que nos élus et mandatés appréhendent mieux les outils digitaux, dans une période où s'impose le travail « hybride ». L'objectif du syndicat est de réaliser quatre journées de formation pour une vingtaine de militants à chaque fois.

Le programme comprend un travail de recherche pour mesurer l'impact économique de la pandémie sur les journalistes précaires afin d'analyser les conséquences de la mise en place tardive de l'aide sociale du ministère de la Culture, ainsi qu'une conférence nationale sur la désinformation et le discours de haine en période électorale et sur le rôle des journalistes dans une démocratie.

La négociation collective étant un pilier de l'action syndicale, quatre formations spécifiques seront organisées : droits d'auteur, santé et sécurité, conditions de travail et salaires. Un chapitre est dédié à la lutte contre la précarité, à travers des actions pour aider les journalistes à la pige à défendre leurs droits : un livret juridique, deux journées thématiques et une conférence. ■





LANCEURS D'ALERTE

L'inquiétude le soulagement la vigilance

Résultat de la transposition d'une directive européenne, la loi sur la protection des lanceurs d'alerte est porteuse d'avancées majeures, parmi lesquelles l'élargissement des possibilités de saisir la presse. Reste à surveiller son application et à obtenir d'autres dispositifs, tel un fonds de soutien financier.

C'est avec un vrai soulagement que les trente-six organisations membres de la coalition constituée autour de la Maison des lanceurs d'alerte, dont le SNJ-CGT et l'Ugict-CGT, ont accueilli le compromis trouvé le 1^{er} février par les sénateurs et les députés de la commission mixte paritaire concernant la « proposition de loi visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte ». Avec le vote définitif au Sénat le 16 février, il s'agissait des dernières étapes – avant bien sûr les décrets d'application – d'une longue histoire. Celle de la transposition dans le droit français d'une directive européenne. Celle également du parachèvement de dispositions innovantes, mais incomplètes, de la loi Sapin II. Celle enfin d'une mobilisation débutée il y a plus de dix ans, dans laquelle l'Ugict-CGT a été pionnière, ainsi qu'Eurocadres puis la Maison des lanceurs d'alerte, pour dénoncer les dangers du secret des affaires et exiger une protection des lanceurs d'alerte.

La dernière ligne droite a été marquée par des péripéties et de fortes inquiétudes. Alors que le texte voté fin novembre par l'Assemblée nationale comportait de vraies avancées, il avait été détricoté par la commission des

lois du Sénat, visiblement sensible au lobbying, notamment du monde agricole. En décembre, la lecture devant le Sénat avait permis de limiter certains dégâts, mais de graves problèmes demeuraient.

Communiqués, argumentaires, échanges avec le porteur du projet de loi...

Durant tout le processus, la coalition a défendu ses propositions : communiqués, argumentaires, échanges avec l'équipe du député Modem Sylvain Waserman, porteur de la proposition de loi. Quelques jours avant la commission mixte paritaire, le SNJ-CGT a proposé un texte, validé par les autres organisations de journalistes membres de la coalition (SNJ, CFDT-Journalistes et Informer n'est pas un délit), pour pointer le « couple indissociable » que constituent « lanceurs d'alerte et liberté de la presse ». Le texte est devenu tribune, signée par une cinquantaine d'associations, collectifs et sociétés de journalistes, proclamant notamment : « Certains scandales seraient pourtant restés inconnus s'ils n'avaient pas fait l'objet d'enquêtes journalistiques, grâce à des documents récupérés par des lanceurs d'alerte. À commencer par les Luxleaks, mis au jour par le journaliste

Édouard Perrin sur France 2, grâce aux informations transmises par Antoine Deltour et Raphaël Halet, anciens salariés de PricewaterhouseCoopers. »

Possibilité d'être accompagné par des "facilitateurs", associations ou syndicats

Au 1^{er} février, les motifs de satisfaction portaient notamment sur « l'élargissement des possibilités [pour les lanceurs d'alerte] de saisir la presse », ainsi que « la fin de l'obligation pour les lanceurs d'alerte de saisir d'abord le dispositif d'alerte interne avant de saisir les autorités compétentes », résume un communiqué de l'Ugict-CGT et du SNJ-CGT. Ce dernier liste d'autres acquis : « La possibilité pour les lanceurs d'alerte d'être accompagnés par des "facilitateurs", rôle qui pourra être joué par des syndicats ou des associations ; des dispositions pour protéger les lanceurs d'alerte contre les procédures bâillons et une immunité pénale et civile ; la possibilité pour le lanceur d'alerte de demander au juge une indemnité versée par son employeur afin de voir ses frais de justice couverts et la dégradation de ses conditions de vie compensée ; l'extension du rôle du défenseur des droits. »

Les trente-six associations et syndicats de la coalition, qui « resteront vigilantes quant aux suites données à ce texte », continueront aussi de porter « des revendications novatrices et notamment celle d'un fonds de soutien financier, qui serait un dispositif inédit en Europe et dans le monde ». ■

L. F.

JULIAN ASSANGE

“C’est l’affaire Dreyfus de notre temps”

Le documentaire *Hacking justice* revient sur la traque dont a fait l’objet le fondateur de Wikileaks, aujourd’hui emprisonné près de Londres et menacé d’extradition vers les États-Unis. Il y risque cent soixante-quinze ans de prison. Retour sur une projection-débat organisée dans le Nord¹.

« À part *Le Monde diplomatique*, *L’Humanité* et quelques autres, le traitement médiatique est catastrophique. » Ce soir-là, le cinéma Méliès, à Villeneuve-d’Ascq (Nord), projette le documentaire de Clara López Rubio et Juan Pancorbo, *Hacking justice*, sous-titré « Le combat du siècle pour la liberté d’informer ». Sur l’affiche, le visage de Julian Assange, avec sur la bouche un bâillon aux couleurs du drapeau américain. Les spectateurs viennent d’assister aux péripéties judiciaires vécues par le fondateur de WikiLeaks, réfugié en 2012 à l’ambassade d’Équateur à Londres, arrêté en 2020, incarcéré à la prison de haute sécurité de Belmarsh, désormais jugé en vue de son extradition vers les États-Unis. Après la projection, le journaliste Laurent Dauré aborde le traitement dont fait l’objet Julian Assange dans les médias français, objet de deux articles qu’il a signés sur le site d’Acrimed. Le plus récent revient sur une chronique de France Culture jugeant que la proposition de Cédric Villani visant à accorder à Assange l’asile politique en France est « une erreur [...] car nul ne peut sérieusement

défendre par principe la fuite des données ou penser que les hackers constituent par nature un modèle idéologique pour la France ». Laurent Dauré rappelle dans son article que ces fuites étaient le « fruit d’un partenariat entre WikiLeaks et plusieurs grands journaux internationaux : le *New York Times*, le *Guardian*, le *Spiegel*, *Le Monde*, *El País* » et, surtout, qu’elles ont documenté « la brutale réalité des guerres d’Irak et d’Afghanistan, de la prison de Guantánamo, de la diplomatie états-unienne, etc. ».

“Le retournement des médias est un point important”

« Le retournement des médias est un point important, commente au micro Laurent Dauré. Les calomnies ont laissé des traces : ce procès en irresponsabilité, cette affirmation, même chez les [anciens] partenaires d’Assange, selon laquelle il a mis des personnes en danger. Le *New York Times* a écrit qu’il avait du sang sur les mains. L’affaire suédoise [deux accusations d’agression sexuelle, dans une procédure abandonnée depuis par la justice suédoise] a éclairci les rangs de ses défenseurs. Idem pour les révélations [par

Wikileaks], lors de la campagne présidentielle américaine de 2016, avec des publications embarrassantes pour l’équipe d’Hillary Clinton. Certains ont considéré qu’il était responsable de l’élection de Trump. On a également dit qu’il était proche des Russes, qu’il avait fui la justice suédoise... Le *Guardian* a affirmé qu’Assange a rencontré Paul Manafort, le directeur de campagne de Trump, à plusieurs reprises à l’ambassade d’Équateur. Qui, en France, a répandu cette fausse information ? *Libération*. »

Laurent Dauré ne comprend d’ailleurs pas pourquoi cet article est toujours disponible sans rectificatif sur le site du journal. Si Mediapart défend à de nombreuses occasions Julian Assange, Laurent Dauré rappelle une tribune d’Edwy Plenel publiée sur le site en avril 2019. Le texte visait principalement à dénoncer la « raison d’État » des États-Unis, dont le but est de « criminaliser [...] la recherche et la divulgation d’informations d’intérêt public » que Julian Assange a rendues possibles. Mais celui-ci ouvrait sur les « [les] fautes ou [les] erreurs » d’Assange, dont une « dérive déontologique vers la diffusion brute de documents, sans travail de vérification ni de contextualisation » et « son obscure complaisance, à tout le moins, pour le pouvoir russe et son jeu géopolitique ». Laurent Dauré voit dans le sort d’Assange « l’affaire Dreyfus de notre temps » et regrette le peu d’implication des journalistes. « Nous avons le soutien du SNJ, du SNJ-CGT et de la Fédération internationale des journalistes, rappelle-t-il, mais cela ne se traduit pas dans les rédactions. » ■

L. F.

1. Le SNJ-CGT, partenaire du documentaire, a participé à une projection-débat à Paris le 30 novembre 2021.



FREE JULIAN ASSANGE

CRITIQUE DES MÉDIAS

Retour sur 25 ans de promotion de la "démobilisation sociale"

Dans un ouvrage collectif très documenté, Acrimed revient, à l'occasion de ses 25 ans, sur autant d'années de discours et analyses médiatiques dominantes sur les mouvements sociaux : plan Juppé, plan Fillon, grève générale en Guadeloupe, plans d'austérité en Grèce, « gilets jaunes »...

« Les cheminots et les agents de la RATP rançonnent la France pour la pressurer davantage. » Déjà en 1995, Franz-Olivier Giesbert, ici dans *Le Figaro* du 4 décembre, ne fait pas dans la dentelle. Cette année-là, Jacques Chirac, élu président de la République en mai, oublie très vite son thème de campagne de la « fracture sociale » pour adopter celui du « réajustement » nécessaire, ou de la « pause sociale », comme la nomme Alain Duhamel, son intervieweur le 26 octobre sur France 2. Mi-novembre, c'est l'annonce du « plan Juppé », avec « alignement de la durée de cotisation [retraite] dans la fonction publique sur celle du privé (déjà allongée de 37,5 à 40 ans par la "réforme Balladur" des retraites en 1993), contrôle du Parlement sur les dépenses de la Sécurité sociale, augmentation des tarifs hospitaliers et des cotisations maladie, déremboursement de médicaments, réduction des allocations... », rappelle le livre collectif, *Les Médias contre la rue*.

Publié à l'occasion des 25 ans de l'association de « critique radicale des médias », l'ouvrage débute donc par l'analyse d'un discours médiatique qu'Acrimed n'avait – du moins pas en direct – pas commenté à

l'époque. Et pour cause puisqu'elle est née quelques mois plus tard, en réaction précisément à la façon dont les médias avaient couvert et commenté les grandes grèves et manifestations de 1995. Comme la plupart des autres, *Le Monde* époque Minc-Plenel-Colombani soutient le plan Juppé, *Libération* aussi, qui évoque la réforme « la plus ambitieuse de ces deux dernières décennies ».

“Lexique pour temps de grève et de manifestation”

« La réforme », justement, un terme qu'Acrimed définit ainsi en juin 2003 dans son « lexique pour temps de grève et de manifestation » : « Quand une réforme proposée est imposée, cela s'appelle "LA réforme". Et s'opposer à cette réforme devient : le "refus de la réforme". » Au hasard de ce même lexique : « Otages. Synonyme d'“usagers”». Terme particulièrement approprié pour attribuer les désagréments qu'ils subissent non à l'intransigeance du gouvernement, mais à l'obstination des grévistes. » Ou encore : « Expert. Invité par les médias pour

expliquer aux grévistes et manifestants que le gouvernement a pris les seules mesures possibles, dans l'intérêt général. »

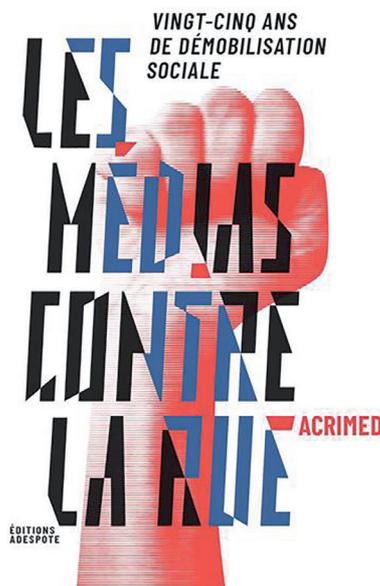
En 2003, on est passé à une autre « réforme », celle de François Fillon sur les retraites, avec le même objectif qu'en 1995 : aligner le public sur les 40 années de cotisation du privé. Des « gilets jaunes » en 2018-2019 à la grève générale en Guadeloupe en 2009 en passant par les mobilisations sociales en Europe entre 2011 et 2015 contre les politiques d'austérité – en particulier en Grèce –, Acrimed fait des constats similaires. Les voici résumés : « Mis à part quelques détails négligeables (en particulier le fond de la réforme et les revendications des grévistes), généralement laissés hors champ, rien ne ressemble plus à un mouvement social, vu à travers le prisme déformant et méprisant des partis pris et des caricatures médiatiques, qu'un autre mouvement social : inutile, importun, inopportun, essoufflé avant d'avoir commencé, menacé à tout instant de sombrer dans la violence sinon le chaos. »

“Un autre journalisme est possible, puisqu'il existe déjà”

L'ouvrage, qui focalise sur des « tendances lourdes », ne nie pas les « contre-tendances » : « Un autre journalisme est possible, puisqu'il existe déjà. Il dispose de niches dans les grands médias et prospère dans de nombreux médias alternatifs. » Les auteurs reconnaissent aussi que « le journalisme réfractaire, minoritaire ou minorisé, ne reçoit pas ici tous les éloges qu'il mérite ». Ils se félicitent également d'avoir ouvert la voie à « une critique effective [des médias], omniprésente et multiforme, qui prolifère, notamment sur des blogs, par vidéos et sur les “réseaux sociaux” ». Le SNJ-CGT en prend sa part, par ses prises de position, notamment dans ces colonnes. ■

L. F.

• *Les Médias contre la rue. 25 ans de démobilisation sociale, Acrimed, éditions Adespotte.*



**Militants,
adhérents,
ensemble
soyons
solidaires**

**Depuis plus
de 30 ans,
la Macif protège
l'activité
syndicale**

partenariat@macif.fr

